



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25121173

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 SEP. 2025

DU PRÉSIDENT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0480 194 045

Nom

(en entier) : **SYNTHETIS METALS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Athéna 1 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Démission - nomination**

L'Assemblée générale réunie ce 12 avril 2022 a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Monsieur Antoine Vekemans est renouvelé pour une période de 5 ans.

Le mandat de Monsieur Marc Mauroy est renouvelé pour une période de 5 ans.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

L'Assemblée générale réunie ce 17 juillet 2025 a pris les résolutions suivantes :

Après examen, l'Assemblée générale constate que les modifications intervenues dans la représentation de la société Noshag Partners ainsi que de la société Sparaxis au Conseil d'Administration n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle à la banque Carrefour des Entreprises. Afin de régulariser cette situation, l'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur la nomination officielle des représentants désignés avec effet rétroactif. Après examen, l'Assemblée générale prend acte à l'unanimité de la nomination des personnes concernées.

Pour Noshag Partners, les représentants permanents ont été:

- Monsieur Xavier Péters en remplacement de Monsieur Duminuco Gianpiero du 08/12/2014 au 30/06/2017;
- Madame Julie Gaspard en remplacement de Monsieur Xavier Péters du 01/07/2017 au 07/06/2023;
- Madame Stéphanie Sacré en remplacement de Madame Julie Gaspard du 08/06/2023 à ce jour.

Pour Sparaxis, les représentants permanents ont été:

- Monsieur David Bastin en remplacement de Monsieur Christian Colson du 17 décembre 2015 au 18 octobre 2020;
- Monsieur Colin Loyens en remplacement Monsieur David Bastin du 19 octobre 2020 à ce jour.

De plus l'Assemblée générale a décidé que :

- Le mandat de SPARAXIS SA représentée par Monsieur Colin Loyens comme administrateur est renouvelé pour une période de 5 ans.
- Le mandat de NOSHAQ PARTNERS SRL représentée par Madame Stéphanie Sacré comme administratrice est renouvelé pour une période de 5 ans.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

A l'instant, le nouveau Conseil d'administration se réunit et entérine les décisions ci-dessus.

M. Antoine VEKEMANS
Administrateur délégué

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2025 - Annexes du Moniteur belge